



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
en réponse
**à la motion populaire des Jeunes Socialistes Neuchâtelois
(JSN) 11.189, du 29 novembre 2011, "Pour une meilleure
formation citoyenne de la jeunesse"**

(Du 16 septembre 2015)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RESUME

La motion populaire déposée par les Jeunes Socialistes Neuchâtelois (JSN) demande à l'exécutif cantonal de mettre en œuvre dans les cursus de formation générale et de formation professionnelle du secondaire 2 des cours d'éducation civique orientés sur la pratique. Les signataires de la motion populaire estiment que les moyens actuels sont insuffisants pour former les jeunes appelés à exercer leurs droits démocratiques à 18 ans et souhaitent que d'avantage de cours d'éducation civique soient mis à l'horaire avec une orientation pratique. L'état des lieux effectué de manière non exhaustive montre la grande richesse d'actions pérennes ou ponctuelles menées dans les établissements du secondaire 2. Une pédagogie active est déjà de mise dans nos entités grâce à l'engagement de nos enseignantes et enseignants qui font preuve de beaucoup de créativité en face du développement de la formation citoyenne.

1. INTRODUCTION

En date du 29 novembre 2011, votre Conseil a accepté la motion populaire 11.189 des Jeunes Socialistes Neuchâtelois (JSN), munie de 139 signatures. Nous en rappelons la teneur ci-dessous.

11.189

29 novembre 2011

**Motion populaire des Jeunes Socialistes Neuchâtelois (JSN)
Pour une meilleure formation citoyenne de la jeunesse**

Conformément aux articles 117a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques du 17 octobre 1984, les citoyennes et les citoyens soussignés, avec les Jeunes socialistes neuchâtelois (JSN), demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de lui soumettre un rapport ou un projet visant à la mise en place du secondaire II (lycées et écoles professionnelles) de cours d'éducation civique portant sur une formation pratique à la citoyenneté par la présentation de débats d'actualité et la découverte des institutions politiques suisses.

Motivation

Si la scolarité obligatoire a pour but premier l'instruction et la formation de chaque jeune, elle comprend également une mission de la plus haute importance dans un pays comme le nôtre: la formation de jeunes citoyens acteurs en devenir de notre démocratie. Actuellement toutefois, cet objectif de premier plan a malheureusement tendance à être négligé et n'est pas rempli. Les cours d'éducation civique ("Monde Contemporain et Citoyenneté") n'interviennent qu'en dernière année de l'école obligatoire et ne permettent pas aux jeunes d'acquérir une compréhension suffisante du monde politique pour remplir leurs devoirs de citoyens lorsqu'ils auront atteint la majorité. Pour pallier cette lacune dans l'éducation de la jeunesse, les JSN sont d'avis que l'instauration de cours d'éducation civique au-delà de la scolarité obligatoire, en particulier au niveau secondaire II (lycées et écoles professionnelles) serait une mesure adéquate. Afin de présenter une véritable utilité, ces cours d'éducation civique devraient revêtir une forme pratique: par exemple en prévoyant une découverte interactive et participative des institutions politiques suisses, également par l'apprentissage à mener des débats contradictoires sur des sujets d'actualité ainsi que sur les enjeux pesant sur notre planète.

Une meilleure formation citoyenne de la jeunesse par une initiation active et pratique à l'exercice des droits civiques a également pour objectif d'intéresser les citoyens de demain à la chose publique. Il s'agit là d'une intéressante manière de lutter contre le taux d'abstentionnisme régulièrement élevé que connaît notre démocratie helvétique et qui constitue un affaiblissement de celle-ci. La mauvaise compréhension de notre système politique ou des objets parfois complexes soumis à la votation populaire peut représenter une sérieuse entrave à l'expression citoyenne. En recevant une formation citoyenne minimale lui permettant de saisir les grands enjeux de l'actualité, chaque jeune atteignant la majorité sera à la fois encouragé et en mesure d'aller voter, au lieu de s'abstenir. Par ailleurs, voter de manière réfléchie nécessite une culture politique suffisante et, le meilleur moyen d'y parvenir est de former véritablement la jeunesse à la citoyenneté. Enfin, cela permettra une réelle prise de conscience du rôle de la jeunesse, tout en contribuant à substituer à l'image "d'ennui" qui pèse sur la politique un véritable et sincère intérêt pour la chose publique, qui n'est définitivement pas uniquement "un truc de vieux". Chaque jeune se rendra ainsi compte qu'il a un rôle essentiel à jouer pour le futur du monde dans lequel il vit.

*Signataires : Baptiste Hunkeler, Malévaux 3a, 2036 Cormondrèche.
Motion populaire munie de 139 signatures.*

Le présent rapport expose un état des lieux de la formation relative à la citoyenneté et la connaissance des droits politiques dans les filières du secondaire 2, aussi bien en formation générale qu'en formation professionnelle. Il suggère également des moyens d'actions alternatifs en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la motion.

2. ETAT DES LIEUX

L'état des lieux effectué de manière non exhaustive montre la grande richesse d'actions pérennes ou ponctuelles menées dans les établissements du secondaire 2. Une pédagogie active est déjà de mise dans nos entités grâce à l'engagement de nos enseignantes et enseignants qui font preuve de beaucoup de créativité en face du développement de la formation citoyenne.

2.1 Ecole obligatoire

Les motionnaires regrettent que le cours "Monde Contemporain et Citoyenneté" (MMC) ne soit planifié qu'en dernière année du cursus scolaire obligatoire (11^e HarmoS) et le considère comme insuffisant pour permettre aux jeunes d'être bien préparés à l'exercice de leur rôle de citoyen.

L'horaire de 11^e année comprend aussi une heure de civisme et aborde également bien la Constitution fédérale et cantonale, les rôles des pouvoirs, les droits et devoirs, etc. Le Canton de Neuchâtel applique exactement le Plan d'études romand.

Dans le cadre de la recommandation de la commission des pétitions et des grâces 15.105 "Intervention du Conseil d'Etat auprès des cercles scolaires neuchâtelois pour une meilleure couverture de l'actualité dans les leçons de MCC", le Conseil d'Etat a émis cinq mesures ayant pour objectif d'inscrire, dès la rentrée prochaine, davantage l'enseignement dans un cadre pratique et didactique afin d'attiser la curiosité des jeunes à la question politique. Les mesures sont relatées dans le rapport en réponse à la recommandation 15.105.

2.2 Formation professionnelle

Dans le cadre de l'enseignement de la branche de culture générale, branche commune à tous les apprentissages menant à une attestation fédérale ou à un certificat fédéral de capacité, le civisme est enseigné spécifiquement en lien avec l'actualité, et cela pendant toute la durée de formation (2, 3 ou 4 ans selon les apprentissages considérés). Cette branche compte dans les conditions de réussite pour l'obtention du titre.

Sont traités dans ce cadre des connaissances formelles comme l'organisation des autorités (communales, cantonales et fédérales), le système de votations et élections ainsi que les droits et les devoirs du citoyen. L'approche se veut éminemment pratique: les votations et élections sont explicitées sur la base d'un scrutin réel avec analyse des arguments décrits dans les brochures de votation et avec l'organisation de débats en classe. Les résultats des votations ou des élections sont discutés en classe. Certaines écoles organisent des débats parfois en collaboration avec le Parlement des Jeunes, et en présence de représentantes et de représentants des différentes factions de jeunesse (représentation de l'échiquier politique cantonal). La rhétorique et la capacité à se forger des opinions sont des compétences recherchées et dès lors, des discussions, présentations ou débats sont organisés sur la base d'émissions télévisées, comme Infrarouge de la RTS. Les thèmes traités touchent principalement les droits de l'Homme et les discriminations sous diverses formes. Des visites sont occasionnellement proposées comme celle du Tribunal cantonal ou du Grand Conseil, voire du Palais fédéral, en principe accompagnées par une députée ou un député.

Dans le cadre des formations commerciales, des unités d'enseignement peuvent prendre pour thème un sujet relatif à la politique. Aussi, aux dernières élections communales, il a été demandé aux apprenties et aux apprentis de procéder à une interview d'un candidat ou d'une candidate de leur choix et de présenter en parallèle les lignes principales du parti qu'il ou elle représentait.

Les apprenties et les apprentis qui suivent les cours de maturité professionnelle ont également des cours spécifiques à la citoyenneté, principalement dans la branche Histoire et institutions politiques, branche soumise à un examen final comptant dans les conditions de réussite pour l'obtention d'un certificat de maturité. Cet enseignement a pour objectifs de transmettre les connaissances permettant de comprendre les processus politiques ainsi que de familiariser les jeunes avec les principales structures et les modes de fonctionnement de l'Etat ou encore avec les droits et devoirs civiques. Les apprenties

et les apprentis sont en outre sensibilisés au fait que la politique et les médias interagissent et sont influencés par des groupements d'intérêts. La finalité de cette formation est que les jeunes puissent se forger une opinion sur les questions politiques fondée sur une capacité réflexive et critique et soient motivés à participer au jeu démocratique une fois leur majorité atteinte.

En outre, il convient de relever l'intégration de modules d'enseignement proposés par des associations (par exemple Amnesty International) ou par les instances fédérales (par ex participation à un concours dans le cadre de l'Exposition universelle à Milan) dans la formation des jeunes des établissements du secondaire 2.

2.3 Formation générale

Dans le cadre de la formation gymnasiale, les différentes disciplines apportent des éléments relatifs à une formation citoyenne. En effet, la formation générale a pour mission de développer les capacités d'analyse de l'étudiante ou de l'étudiant sur des enjeux sociétaux dans un environnement complexe afin qu'il puisse devenir une actrice ou un acteur averti dans la société de demain, capable de choix individuels, mais indissociables des devoirs qui lui incombent. Ainsi, les compétences recherchées sont principalement envisagées de manière pluridisciplinaire.

Aussi, le cours "Introduction au droit" comporte un enseignement fondé sur les connaissances relatives à la Constitution fédérale, les droits politiques et les droits fondamentaux (par ex. la protection de l'adulte, etc.). Toutefois, le cours a également pour but l'exercice de la rhétorique et la capacité à se forger des opinions, tout en appréhendant la notion de liberté d'expression et le respect mutuel des idées. La culture du débat et la compréhension des valeurs fondamentales sont au cœur du principe pédagogique.

Le cours de géographie est constitué de thèmes d'actualité, avec analyse de votations (par ex. sur l'initiative Ecopop). Dans le cadre d'un module sur les Etats-Unis, l'enseignante ou l'enseignant profitera également de passer en revue les particularités ou similitudes du système électoral américain avec notre système suisse.

La philosophie comprend un volet philosophie politique en lien avec les votations et un autre sur l'éthique appliquée.

En discipline de français, les œuvres abordées comme celles de Zola, Montesquieu ou Voltaire donnent l'occasion de discussions sur des questions d'ordre politique ou sociétal.

Les cours de sciences expérimentales recherchent à développer les thèmes liés au développement de la société et le développement durable (sources d'énergie, gestion des déchets, eau potable, bioéthique, etc.), avec un accent sur les thèmes d'actualité et en lien avec des propositions d'associations ou d'autres instances (fédérales, etc.).

Des visites du Grand Conseil, du Palais fédéral ou d'autres institutions sont organisées ponctuellement. Des manifestations particulières et d'envergure sont organisées également selon l'actualité, comme le suivi de l'élection de Didier Burkhalter au Conseil fédéral en collaboration avec des personnalités politiques.

2.4 Rôle de l'école

Les motionnaires considèrent que c'est par l'école qu'il convient de sensibiliser davantage les jeunes à l'impérative nécessité de participer à la vie politique. Mais faut-il voir dans une augmentation du pensum de formation sur la citoyenneté comme LA

solution au problème de l'abstentionnisme ? Le rôle de l'école est d'amener les jeunes à devenir les citoyennes et les citoyens de demain, par l'acquisition de connaissances de base, mais également en étant capable de prendre du recul, de comparer les informations collectées, de les mettre en doute ou de les interpréter avec justesse, de comprendre les enjeux à l'échelle locale ou mondiale, de faire des choix par une pensée réflexive et déductive puis de les exposer. Il s'agit plutôt d'un principe pédagogique à mettre en œuvre au quotidien. L'école transmet des valeurs fondamentales ainsi que des principes qui sous-tendent par ailleurs son propre fonctionnement. Aussi, la vie en communauté scolaire apporte des conditions intéressantes pour le développement de telles compétences. S'impliquer et cohabiter dans un groupe, dans une classe, dans un établissement scolaire, amorce une réflexion et une compréhension du "vivre ensemble", avec ses règles, ses droits, ses obligations et ses comportements. Aussi, les élèves, apprenties, apprentis ou étudiantes, étudiants sont appelés à participer à la vie de l'établissement en participant notamment à des groupes ou à des commissions. Citons, par exemple, la représentation des étudiantes et étudiants dans les commissions de lycée ou la commission cantonale de formation professionnelle ou tout autre groupe lié à l'animation de l'établissement.

2.5 Coûts

La formation au secondaire 2 concerne en 1^{ère} année plus de 3000 jeunes. Sans faire une analyse par filière, une heure supplémentaire à l'horaire, pour autant qu'il soit possible de l'ajouter à des plannings déjà chargés, représenterait bien plus d'un million de francs supplémentaires au budget. Par ailleurs, une seule période à l'horaire ne permettrait pas de répondre à la volonté d'une éducation civique davantage tournée vers la "pratique".

3. AUTRES ACTIONS RENFORÇANT LA CITOYENNETE DES JEUNES

Si l'école est certainement un lieu de connaissances et de socialisation important pour l'émergence du futur citoyen, il n'en demeure pas moins que le manque d'intérêt des jeunes pour la politique n'est pas le seul fait de l'école. Aussi chaque acteur de la société doit s'impliquer pour montrer l'intérêt de s'engager dans la vie politique, ne serait-ce qu'en usant de son droit de vote, alors que de nombreuses personnes sur la planète se voient encore refuser au 21^e siècle ce droit et perdent parfois la vie en le revendiquant. Aussi, il est certainement approprié de trouver des moyens ou prestations en adéquation avec les intérêts des jeunes notamment avec des sujets qui les concernent directement et de faire entrer la politique dans les sphères d'intérêts des jeunes filles et des jeunes gens. Aussi, il serait certainement intéressant que le monde politique s'ouvre à une présence plus importante et ludique sur les réseaux sociaux ou par les applications mobiles. Si les offres sont déjà nombreuses sur internet, elles restent à développer spécifiquement pour les jeunes dans les deux précédents supports.

Aussi des démarches de la Fédération suisse des parlements des jeunes avec la mise en place de l'outil Easyvote (<https://www.easyvote.ch/fr/home/>) est à relever et serait à promouvoir. La Fondation Dialogue, par son action Campus pour la démocratie, offre par exemple une prestation pouvant s'insérer dans les événements d'accueils des nouvelles jeunes citoyennes et des nouveaux jeunes citoyens. Certaines entités publiques ont mis en ligne des sites sur la citoyenneté expressément prévus pour les jeunes, comme la Ville de Lausanne (<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/votations-elections/education-citoyennete.html>). Signalons encore la démarche du Conseil de l'Europe (http://www.coe.int/t/dg4/nscentre/News/2015/OTC_fr.asp) qui a prévu la mise en place d'une formation en ligne sur le thème de la citoyenneté mondiale. De nouveaux

réseaux sociaux se développent et constituent autant d'opportunités de toucher les jeunes.

4. CONCLUSIONS

Le Conseil d'Etat a analysé les plans d'études des formations proposées dans le canton ainsi que les actions spécifiques menées par les établissements scolaires en matière de citoyenneté. Il considère que la priorité des écoles est de dispenser les connaissances de base permettant après la scolarité obligatoire d'envisager une formation du secondaire 2. Les cursus de formation professionnelle et générale ont pour but de préparer à exercer un métier ou d'envisager des études supérieures. Toutes nos formations contiennent une introduction à la citoyenneté afin de permettre à chacun et chacune de devenir un-e citoyen-ne responsable dans la vie de tous les jours. Il nous appartient dès lors de préparer les jeunes à leur vie d'adultes, afin qu'ils exercent leurs droits politiques adéquatement, selon leur conscience et leur réflexion propre. Nos écoles sont également appelées à préparer les adultes de demain à être critiques vis-à-vis de la société de consommation, d'être sensibles aux inégalités Nord-Sud ou encore comprendre l'importance du développement durable. Toutes ces informations et tous ces enseignements ont pour but de former des citoyennes et citoyens informés et critiques.

Le Conseil d'Etat considère que les cursus des établissements de notre canton répondent déjà à ce qui est attendu et vous propose de prendre acte du présent rapport et de classer la motion populaire des Jeunes Socialistes Neuchâtelois (JSN) 11.189, du 29 novembre 2011 "Pour une meilleure formation citoyenne de la jeunesse". Le vote a lieu à la majorité simple.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 16 septembre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND